

## Communiqué de Presse

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> mars 2018

### *La Belgique assure la facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo en 2018-2019*

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) regroupe 105 membres, dont 10 pays d'Afrique centrale et près d'une centaine de partenaires concernés par les écosystèmes des forêts du bassin du Congo (CEEAC, COMIFAC, pays partenaires, société civile du bassin du Congo, ONG internationales, organisations multilatérales, institutions de recherche et de formation, opérateurs du secteur privé).

La Belgique, qui est membre du Partenariat depuis le lancement de l'initiative en 2002, vient d'annoncer qu'elle assurera la facilitation de l'initiative au cours des deux prochaines années (2018-2019). C'est Monsieur François-Xavier de Donnea, Député Fédéral Honoraire et Ministre d'Etat du Royaume de Belgique, qui assumera la fonction de facilitateur du PFBC au cours de ces deux années.

« C'est à la fois un honneur et un challenge pour moi de piloter une initiative comme le PFBC » a déclaré le nouveau facilitateur, qui a entre autre exercé les fonctions de Ministre à la Coopération au Développement, de Ministre de la Défense Nationale, et de Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale durant sa longue carrière au service de l'Etat belge.

« Il est essentiel, pour la Belgique et pour les autres partenaires du PFBC, d'appuyer les efforts que les pays d'Afrique centrale s'efforcent de mettre en œuvre pour exploiter durablement leurs ressources naturelles. La valorisation durable des magnifiques forêts que ces pays abritent constitue une des clés de leur développement futur. La préservation de leur biodiversité unique au monde et le contrôle des stocks de carbone qu'elles abritent constituent par ailleurs des enjeux globaux, qui appellent des solutions globales. Pour que ces solutions puissent voir le jour, il faut que les acteurs se concertent, et qu'ils suggèrent des orientations stratégiques pertinentes, qui soient suivies d'effets. C'est pour cela que le PFBC est important ».

Le nouveau facilitateur se réjouit que la facilitation sortante, assurée par l'UE en 2016 et 2017, ait travaillé avec les partenaires pour doter le partenariat d'un cadre de coopération actualisé, qui permet aujourd'hui un dialogue technique et politique renforcé entre les partenaires. « La facilitation belge compte évidemment s'appuyer sur les résultats obtenus par la facilitation européenne », a affirmé le Ministre d'Etat. « Mon ambition est de mobiliser les acteurs politiques pour qu'ils s'approprient encore davantage les orientations discutées au sein du PFBC, et en renforcent l'impact sur le terrain en matière de conservation de la biodiversité, de gestion durable des écosystèmes, et de lutte contre les changements climatiques ».

Une des priorités retenues pour l'année 2018 concerne la lutte contre les trafics illégaux des espèces sauvages. « Les réseaux de braconnage organisé ont des impacts destructeurs, notamment sur certaines espèces emblématiques et menacées comme les éléphants. Ils déstabilisent les cadres de vie des populations locales et constituent des menaces majeures pour la sécurité dans certaines régions transfrontalières du bassin du Congo. Des réponses concertées sont aujourd'hui nécessaires et urgentes, et le PFBC offre un cadre pour les élaborer ».

Une feuille de route de la facilitation belge est en cours de finalisation. Elle sera communiquée aux partenaires et diffusée sur le site du PFBC dans les prochaines semaines.